

PRINCIPES DU PROGRAMME

L'étude de requalification porte sur la section de la RD 607 (boulevards Constance et Kennedy) située entre le carrefour de la Libération et le carrefour de l'Obélisque (carrefour exclu du programme). La conception du programme a nécessité de composer avec les nombreuses contraintes du site (forêt de protection, site classé...).

Ces aménagements seront accompagnés d'une modification locale du plan de circulation de la ville de Fontainebleau.

En section courante

Le linéaire étudié présente trois séquences dont les spécificités doivent être mises en évidence pour affirmer l'identité de la voie : la séquence centrale où l'aspect urbain est présent des deux côtés de la RD 607, qui constitue la séquence dite « urbaine », et les deux séquences d'extrémités, où la rive Ouest de la voie est occupée par la forêt, dites « forêt urbaine ».

Etant donné l'importance du trafic, le principe des 2 voies de circulation par sens a été conservé avec les adaptations suivantes :

- Réduction de la largeur des voies de circulation ;
- Création d'un terre-plein-central accompagné d'un marquage de rive en séquence « forêt urbaine » et sans marquage de rive en séquence « urbaine » ;
- En rive Est, un traitement de type urbain sera réalisé dans la section urbaine notamment avec la mise en place de mobilier, l'utilisation d'une palette minérale de matériaux et la création d'un alignement d'arbres ;
- En rive Ouest, des aménagements paysagers devront permettre une redensification des lisières sur les deux sections en « forêt urbaine » pour affirmer la présence de la forêt, en revanche un traitement de type parc forestier sera recherché sur la section urbaine ménageant des percées visuelles vers les équipements existants.

Le carrefour de la Libération

Le carrefour de la Libération au même titre que celui de l'Obélisque est identifié comme l'une des deux entrées d'agglomération qui orientent le trafic entre l'entrée de la ville et son « contournement » par la RD 607.

L'étude de réaménagement du carrefour de la Libération a proposé un carrefour giratoire à 5 branches, éclairé et comprenant un îlot central paysager. Cette géométrie permettra de réduire la vitesse et d'assurer l'écoulement du flux de circulation et le passage des convois exceptionnels. Toutefois, cette configuration nécessite des études complémentaires avant validation par les acteurs locaux.

Elle nécessitera également de modifier les limites de la forêt de protection.

Les deux carrefours secondaires

Deux carrefours intermédiaires, d'une typologie différente, permettront de rythmer l'itinéraire et de limiter la vitesse. Ils favoriseront quant à eux les échanges tous modes entre le centre ville et les équipements situés en forêt. Les travaux comportent :

- Le réaménagement du carrefour à feux existant au croisement de la route Duplessis-Mornay, de la rue Royale et de la rue Tavernier, couplé à celui situé route de l'Ermitage ;
- La création d'un carrefour à feux au niveau de la route Hurtault qui aura pour fonction d'ouvrir cette voie sur la RD 607 et de desservir la gare routière.

Les débouchés sur les boulevards en dehors de ces deux carrefours intermédiaires seront limités.

Les liaisons douces

Une liaison douce éclairée sera réalisée en rive Ouest, en retrait de la voie, dans l'épaisseur de la lisière, le long de la section « urbaine » et permettra de rejoindre les allées forestières, le parvis de l'INSEAD, le parking du complexe sportif, la future gare routière et la cité scolaire Couperin.

Les traversées de la RD 607 par les modes doux qui s'effectuaient uniquement en souterrain, seront complétées à niveau aux carrefours secondaires afin d'insérer la voie dans la vie locale, et seront sécurisées par des feux tricolores et des refuges aménagés dans le terre-plein-central.

Les éléments connexes à la RD 607

- Création d'une gare routière pérenne :
Celle-ci devra assurer la desserte de la cité scolaire Couperin mais aussi de l'établissement scolaire Jeanne d'Arc situé en rive Est des boulevards. Elle devra être implantée sur les emprises de la cité Couperin et du plateau sportif.
- Sécurisation des abords de la cité scolaire Couperin :
La conception d'un parvis devra être étudiée, accompagnée d'aménagements de dépose-minute sécurisés et de réduction de la vitesse sur la route Hurtault, mise en sens unique depuis la RD 152, vers la RD 607.